



Compte rendu du CTL du 17 décembre 2019 (2^{de} convocation)

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence de la Directrice Départementale. Ce CTL étant convoqué en 2^{de} convocation, l'administration pouvait siéger valablement sans la présence des organisations syndicales et ce, malgré la nouvelle journée de mobilisation nationale.

FO lit une liminaire, insistant sur le fait que nous ne souhaitons pas appliquer la politique de la chaise vide même si l'envie ne nous en manquait pas. En effet, nous vous représentons car vous nous avez élus et nous devons poser vos questions et essayer d'obtenir des réponses.

En réponse à cette liminaire, la directrice répond qu'elle partage notre analyse sur les conditions de vie au travail des agents et les souffrances. Elle est consciente que les services sont sous tension pour diverses raisons, peu importe les raisons mais les faits sont là.

Sa responsabilité est de trouver des solutions pour résoudre toutes ces difficultés. Elle ajoute que lorsque la taille des services augmente, les tensions que l'on peut connaître sont plus gérables et absorbables.

FO a rétorqué qu'aujourd'hui ce sont les plus gros services qui présentent des difficultés RH.

La directrice estime que le mot « plan social » est disproportionné au regard des nombreuses entreprises qui connaissent aujourd'hui des difficultés. Les réorganisations vont changer les habitudes de travail et la direction va s'employer à trouver des solutions pour que « ça passe en douceur ».

Elle ajoute qu'elle se réjouit qu'il n'y ait que 2 suppressions d'emplois.

FO répond qu'on pourrait se réjouir si on créait des emplois !

I. Fusion du Service de Publicité Foncière (SPF) de Chaumont 1 et du SPF de Chaumont 2 (information)

La directrice du Pôle Service aux Usagers effectue un rappel sur l'historique de cette fusion :

- fusion des deux services Enregistrement (situés à Saint-Dizier et à Chaumont) au SIE de Chaumont au 1^{er} mars 2017,
- rapprochement le 1^{er} septembre 2017 des deux SPF sur le site de Chaumont, placés sous l'autorité d'un même responsable, les agents travaillant sur 2 bases Fidji le temps que la fusion soit rendue possible,
- transfert du service Enregistrement fusionné vers le Service de la Publicité Foncière fusionné au 1^{er} septembre 2017, le SPFE étant « techniquement » adossé au SPF de Chaumont.

La fusion des bases n'ayant pu être faite, la création officielle du SPF-E n'a pu être effectuée en 2017.

La fusion des bases aura lieu le 26 octobre 2020, à condition que les délais de publication soient convergents et s'insèrent dans les objectifs à savoir entre 94 et 99 jours.

La situation des deux SPF s'est considérablement dégradée par rapport à l'année dernière. Les délais de publications sont aujourd'hui de 121 jours et 122 jours.

FO rétorque que l'effectif des SPF s'est considérablement réduit et que l'arrivée de nouveaux agents pas encore formés met en difficulté les services.

FO demande si cette fusion doit obligatoirement être faite cette année et qu'au regard du contexte RH, on pourrait envisager de repousser celle-ci.

La directrice répond que ce n'est pas une obligation mais que notre direction souhaite cette fusion. Elle ajoute que le logiciel ANF à destination des notaires sera mis à leur disposition au 1^{er} semestre 2020 et permettra de soulager l'agent en charge des réquisitions.

De plus, cette fusion sera forcément bénéfique pour les agents.



FO fait un point sur l'effectif actuel des SPF.

Un IDIV, 7 B et 4 C y sont affectés mais aujourd'hui 2 emplois C restent vacants. La direction répond qu'elle espère que ces emplois seront comblés lors du prochain mouvement.

Rappelons qu'un emploi C est menacé de suppression au 1^{er} janvier 2020!

II. Accueil de proximité : création des Espaces France Service de Bologne et Montigny le Roi (information)

Le directeur adjoint rappelle le contexte de la mise en place des Espaces France Service et les modalités de recrutement des agents qui participeront aux permanences.

Dans l'ensemble des accueils de proximité seront proposés les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers entrent en contact avec les services des Finances publiques :

- Gérer son prélèvement à la source
- Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- Faire une réclamation contentieuse
- Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- Payer par cartes bancaires et par chèques (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes) : les paiements par CB se feront via les applications DGFIP
- Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours
- Obtenir un bordereau de situation
- Obtenir des informations sur la procédure de surendettement

PROFIL RECHERCHE

- Expérience en matière d'accueil des particuliers en SIP
- Bonnes connaissances en matière de fiscalité des particuliers
- Mobilité (permis B requis)
- Aptitude au travail en autonomie dans un environnement différent
- Capacités d'organisation, de communication et de rigueur

DISPONIBILITES et CONDITIONS MATERIELLES

L'accueil de proximité s'effectue sur une journée par semaine, le jour choisi ainsi que les horaires seront à déterminer en lien avec l'Espace « France Service ». Ces horaires seront compatibles avec ceux pratiqués par le SIP de rattachement de l'agent.

L'intervention de l'agent dans un accueil de proximité se fera sous le régime « Mission » et ouvrira le droit aux frais de déplacement.

L'agent sera doté d'un équipement informatique complet : PC portable, imprimante portable ainsi que d'un téléphone mobile.

Sur place, l'agent disposera d'un bureau de réception et d'une connexion Internet.

FO s'oppose à notre participation dans les EFS et ajoute que les usagers vont mettre du temps à s'emparer de cette nouvelle offre d'accueil.

FO a interrogé la direction sur la mise en place sur Montigny le Roi de cette permanence, dont toutes les modalités ont déjà été décidées notamment en matière de jour, horaires et recrutements. Le directeur répond qu'en effet, il a rencontré la coordinatrice MSAP de Montigny avec la responsable du SIP de Langres et les trois volontaires. Le mardi a été retenu comme jour de permanence.

FO s'étonne que les horaires retenus soient 8h/12h-13h/16h45 alors que la note précise que les horaires des permanences doivent se calquer sur ceux des SIP.

Sans oublier que la DGFIP s'acharne depuis des années à réduire les horaires d'ouverture au public de tous les services !

De plus, la présence d'un agent une journée par semaine dans les permanences va encore réduire l'effectif présent dans les SIP dans un contexte RH resserré, la mise en place du télétravail...

FO ajoute que le télétravail a été remis en cause dans un SIP au motif qu'il n'y avait plus assez d'activité gérable via le télétravail et pénalisait la gestion de l'accueil physique et téléphonique. La direction « semble surprise » et n'a pas eu connaissance de refus de télétravail.

Il est précisé dans la note que les professionnels devront être reçus uniquement sur RDV dans les SIE.

FO rétorque que les professionnels ne se résument pas qu'aux grosses entreprises mais aussi aux PME, auto-entrepreneurs.

FO interpelle la direction sur le fait que le « casting » n'a été ouvert que pour les agents des SIP alors que les GT accueils de proximité, *prétendus lieux de concertations*, avaient également offert cette opportunité à tous les agents de la DGFIP.

La direction répond qu'il est plus facile pour les agents dits « fiscaux » d'apprendre les bases du secteur public local que le contraire.

Plus de 10 années après la fusion DGI-DGCP, FO rétorque que les agents des Trésoreries ont été, notamment, formés sur les bases du prélèvement à la source, sont régulièrement sollicités sur des questions fiscales ; De quoi s'interroger sur cette forme de « mépris ».



FO ajoute que la direction avait envisagé de créer une cellule dédiée avec un responsable et s'étonne que la note de recrutement précise que les agents seront rattachés à leur SIP d'origine.

La direction répond que cette cellule sera mise en place mais à la fin du déploiement de toutes les permanences.

On peut s'interroger sur la réalité de la création de cette cellule dédiée et de sa viabilité à long terme. Nos collègues, finalement, ne vont-ils pas former les animateurs des EFS qui prendront le relais. Ce qui expliquerait la fin des conventions de participation de la DGFIP dans les EFS en 2026 !

Les représentants FO-DGFIP en CTL

TITULAIRES

Rachel Delacourt - Céline Lefèvre - Rachel Sugneau - Guillaume Tavin - Guy Zimberlin

N'HÉSITEZ PAS À APPELER POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLÈMES OU DEMANDER DES PRÉCISIONS.